

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.09.2021

Numéro de version 2003

Révision: 01.09.2021

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **ATTBLIME - AB6**  
 UFI: M850-10V7-G005-6D28

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels  
 Catégorie du produit PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants  
 Catégorie de processus PROC5 Mélange dans des processus par lots  
 Catégorie de rejet dans l'environnement ERC2 Formulation dans un mélange

Emploi de la substance / de la préparation

Agent de matage

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: DM Metrology Inc.  
 14-1860 Appleby Line, Suite 216  
 Burlington, ON L7L 6M6  
 Tel +1 905 691 1116  
 sales@dmmetrology.com  
 Producteur Graichen Produktions- und Vertriebs- GmbH  
 Darmstädterstraße 127-129  
 D-64625 Bensheim  
 Germany  
 Tel.: +49 6251 7707880  
 Fax: +49 6251 77901  
 E-Mail: ehs@graichen-bensheim.de  
 www.graichen.net

Service chargé des renseignements:

Département "sécurité des produits"

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Pendant des heures de bureau: +49(0)6251/73103  
 Dehors des heures de bureau: +49(0)172/7478476 Roland Fell

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
 Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS02 GHS07

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P264

Se laver soigneusement après manipulation.

P280

Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P410+P412

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Indications complémentaires:

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

### 2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT:

Non applicable.

CAS: 294-62-2 | Cyclododecan

vPvB:

Non applicable.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description: Mélange de substances actives avec gaz propulseur.

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.09.2021

Numéro de version 2003

Révision: 01.09.2021

**Nom du produit: ATTBLIME - AB6**

(suite de la page 1)

. Composants dangereux:			
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7	n-Butane	⚠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	25 – 50%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9	propane	⚠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	10 – 25%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7	propane-2-ol	⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	10 – 25%
CAS: 294-62-2 EINECS: 206-033-9	Cyclododecan	substance PBT non classée	2,5 – 10%
CAS: 287-92-3 EINECS: 206-016-6	cyclopentane	⚠ Flam. Liq. 2, H225; Aquatic Chronic 3, H412	2,5 – 10%
CAS: 291-64-5 EINECS: 206-030-2	cycloheptane	⚠ Flam. Liq. 2, H225	2,5 – 10%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2	isobutane	⚠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	< 2,5%

. Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### . 4.1 Description des premiers secours

- . Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- . Après contact avec la peau: Immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- . Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- . Après ingestion: Demander immédiatement conseil à un médecin.

#### . 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### . 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### . 5.1 Moyens d'extinction

- . Moyens d'extinction: CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

#### . Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau complet

#### . 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

#### . 5.3 Conseils aux pompiers

- . Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### . 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

#### . 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer.

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

#### . 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

#### . 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### . 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- . Préventions des incendies et des explosions:

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

(suite page 3)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.09.2021

Numéro de version 2003

Révision: 01.09.2021

### Nom du produit: ATTBLIME - AB6

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

(suite de la page 2)

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- . Stockage:
  - . Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Stocker dans un endroit frais.  
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- . Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
- . Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.  
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

- . Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

- . Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

##### CAS: 106-97-8 n-Butane

VLEP | Valeur à long terme: 1900 mg/m<sup>3</sup>, 800 ppm

##### CAS: 67-63-0 propane-2-ol

VLEP | Valeur momentanée: 980 mg/m<sup>3</sup>, 400 ppm

##### CAS: 287-92-3 cyclopentane

VLEP | Valeur à long terme: 1720 mg/m<sup>3</sup>, 600 ppm

- . DNEL

##### CAS: 67-63-0 propane-2-ol

Oral	DNEL Long-term - systemic effects	26 mg/kg bw/day (general (Allgemeinbevölkerung))
Dermique	DNEL Long-term - systemic effects	319 mg/kg bw/day (general (Allgemeinbevölkerung)) 888 mg/kg bw/day (Workers (Arbeitnehmer))
Inhalatoire	DNEL Long-term - systemic effects	89 mg/m <sup>3</sup> (general (Allgemeinbevölkerung)) 500 mg/m <sup>3</sup> (employee / Arbeitnehmer) 500 mg/m <sup>3</sup> (Workers (Arbeitnehmer))

- . PNEC

##### CAS: 67-63-0 propane-2-ol

PNEC Soil (Boden)	28 mg/kg
PNEC fresh water sediment (Süßwassersediment)	552 mg/kg
PNEC fresh water (Süßwasser)	140,9 mg/l
PNEC marine water sediment	552 mg/kg
PNEC Marine water	140,9 mg/l
PNEC-STP	2.251 mg/l

- . Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

- . Equipement de protection individuel:
- . Mesures générales de protection et d'hygiène: Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- . Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- . Protection des mains: Gants de protection  
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.  
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.  
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- . Matériau des gants: Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- . Temps de pénétration du matériau des gants: Valeur pour la perméabilité: taux  $\leq 0,7$  mm 480min (8h) EN374  
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- . Protection des yeux: Lunettes de protection hermétiques
- . Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

(suite page 4)

FR

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.09.2021

Numéro de version 2003

Révision: 01.09.2021

Nom du produit: ATTBLIME - AB6

(suite de la page 3)

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

. Indications générales

. Aspect:

Forme:	Aérosol
Couleur:	Blanchâtre
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

. valeur du pH à 20 °C: 6,75

. Changement d'état

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: -44,5 °C

. Point d'éclair -97 °C

. Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

. Température d'inflammation: 230 °C

. Température de décomposition: Non déterminé.

. Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

. Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

. Limites d'explosion:

Inférieure:	1,5 Vol %
Supérieure:	12 Vol %

. Pression de vapeur à 20 °C: 8.300 hPa

. Densité à 20 °C: 0,672 g/cm<sup>3</sup>

. Densité relative: Non déterminé.

. Densité de vapeur: Non déterminé.

. Taux d'évaporation: Non applicable.

. Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Entièrement miscible

. Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

. Viscosité:

Dynamique: Non déterminé.

. Teneur en solvants:

Solvants organiques:	86,6 %
VOC (CE)	591,4 g/l
VOC (EU) (%)	88,0 %

Teneur en substances solides: 8,0 %

. 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

. 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

. 10.2 Stabilité chimique

. Décomposition thermique/  
conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

. 10.3 Possibilité de réactions  
dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

. 10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

. 10.5 Matières incompatibles:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

. 10.6 Produits de décomposition  
dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

. 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

. Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

### CAS: 67-63-0 propane-2-ol

Oral	LD50	5.840 mg/kg (rat) (Acute Oral Toxicity)
Dermique	LD50	12.870 mg/kg (rab) (Acute Dermal Toxicity)
Inhalatoire	LC50/4h	72,6 mg/l (rat)
	LC50/6h	> 25 mg/l (rat) (Acute Inhalation Toxicity)

. Effet primaire d'irritation:

. Corrosion cutanée/irritation cutanée

### CAS: 67-63-0 propane-2-ol

Ätz-/Reizwirkung auf die Haut (4h) (rabbit) (Acute Dermal Irritation/Corrosion)

(suite page 5)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.09.2021

Numéro de version 2003

Révision: 01.09.2021

### Nom du produit: ATTBLIME - AB6

(suite de la page 4)

. Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**CAS: 67-63-0 propane-2-ol**

Schwere Augenschädigung/-reizung | (rabbit) (Acute Eye Irritation/Corrosion)

. Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. Indications toxicologiques complémentaires:

**CAS: 67-63-0 propane-2-ol**

NOAEL, maternal | 400 mg/kg KG/day (rat)

NOAEL, parents | 500 mg/kg KG/day (Two-Generation Reproduction Toxicity)

853 mg/kg KG/day (rat) (One-Generation Reproduction Toxicity Study)

. Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

. Mutagénicité sur les cellules

germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. Toxicité pour la reproduction

**CAS: 67-63-0 propane-2-ol**

Oral | NOAEL, Parents | 500 mg/kg (rat) (Two-Generation Reproduction Toxicity)

. Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition unique | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

**CAS: 67-63-0 propane-2-ol**

STOT RE | mg/kg/day (rat)

. Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

. Toxicité aquatique:

**CAS: 106-97-8 n-Butane**

EC50 (96h) | 7,71 mg/l (Algae)

LC50 (96h) | 27,98 mg/l (Fisch)

**CAS: 74-98-6 propane**

EC50 (96h) | 7,71 mg/l (Algae)

LC50 (96h) | 27,98 mg/l (Fisch)

**CAS: 67-63-0 propane-2-ol**

EC50 | &gt; 100 mg/l (Bacteria)

EC50 (48h) | &gt; 100 mg/l (daphnia magna/gr. Wasserfloh)

EC50 (72h) | &gt; 100 mg/l (Scenedesmus subspicatus)

EC50 (96h) | &gt; 1.000 mg/l (Scenedesmus subspicatus) (Freshwater Alga and Cyanobacteria, Growth Inhibiti)

LC50 (24h) | 9.714 mg/l (daphnia magna/gr. Wasserfloh) (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

9.640 mg/l (Pimephales promelas (fettköpf. Ellritze)) (Fish, Acute Toxicity Test)

LC50 (48h) | &gt; 100 mg/l (Leuciscus idus (Goldorfe))

LC50 (96h) | &gt; 9.640 – 10.000 mg/l (Pimephales promelas (fettköpf. Ellritze)) (Fish, Acute Toxicity Test)

LOEC (8d) | 1.000 mg/l (Algae)

EC50 (3h) | &gt; 1.000 mg/l (activated sludge) (Mikroorganismen/Wirkung auf Belebtschlamm)

NOEC (21d) | 30 mg/l (daphnia magna/gr. Wasserfloh) (Daphnia magna Reproduction Test)

NOEC (96h) | 1.000 mg/l (Scenedesmus subspicatus) (Freshwater Alga and Cyanobacteria, Growth Inhibiti)

**CAS: 75-28-5 isobutane**

EC50 (96h) | 7,71 mg/l (Algae)

LC50 (96h) | 27,98 mg/l (Fisch)

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

**CAS: 67-63-0 propane-2-ol**

Biodegradability 30d | 70 – 84 % (aerob) ((Derterm. of the "Ready" Biodegr. Closed Bottle))

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**CAS: 67-63-0 propane-2-ol**

Log Pow | 0,05

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

. Autres indications écologiques:

. Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

. PBT:

CAS: 294-62-2 | Cyclododecan

. vPvB:

Non applicable.

(suite page 6)

FR

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.09.2021

Numéro de version 2003

Révision: 01.09.2021

**Nom du produit: ATTBLIME - AB6**. **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite de la page 5)

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

. **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

. Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

. Catalogue européen des déchets

HP3 | Inflammable

. Emballages non nettoyés:

. Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

. Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

. **14.1 No ONU**

. ADR, IMDG, IATA

UN1950

. **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**. ADR  
. IMDG  
. IATA1950 AÉROSOLS  
AEROSOLS  
AEROSOLS, inflammable. **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

. ADR

. Classe  
. Étiquette2 5F Gaz.  
2.1

. IMDG, IATA

. Class  
. Label2.1  
2.1. **14.4 Groupe d'emballage**

. ADR, IMDG, IATA

néant

. **14.5 Dangers pour l'environnement:**

Non applicable.

. **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Gaz.

. Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):

-

. No EMS:

F-D,S-U

. Stowage Code

SW1 Protected from sources of heat.  
SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre:  
Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:  
Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living  
quarters.

. Segregation Code

SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre:  
Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except  
for division 1.4.  
For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:  
Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.  
For WASTE AEROSOLS:  
Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.. **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

. Indications complémentaires de transport:

. ADR

. Quantités limitées (LQ)  
. Quantités exceptées (EQ)1L  
Code: E0  
Non autorisé en tant que quantité exceptée. Catégorie de transport  
. Code de restriction en tunnels2  
D

. IMDG

. Limited quantities (LQ)  
. Excepted quantities (EQ)1L  
Code: E0  
Not permitted as Excepted Quantity

(suite page 7)

FR

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.09.2021

Numéro de version 2003

Révision: 01.09.2021

Nom du produit: ATTBLIME - AB6

(suite de la page 6)

. "Règlement type" de l'ONU:

UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- . Directive 2012/18/UE
  - . Substances dangereuses désignées - ANNEXE I
  - . Catégorie SEVESO
  - . Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas
  - . Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut
  - . RÉGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII
- |  |                                     |
|--|-------------------------------------|
|  | Aucun des composants n'est compris. |
|  | P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES           |
|  | 150 t                               |
|  | 500 t                               |
|  | Conditions de limitation: 3         |

. Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

. RÉGLEMENT (UE) 2019/1148

. Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

. Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

. Service établissant la fiche technique:

Département "sécurité des produits"

. Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IATA: International Air Transport Association  
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
 VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)  
 DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)  
 PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)  
 LC50: Lethal concentration, 50 percent  
 LD50: Lethal dose, 50 percent  
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
 Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A  
 Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1  
 Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé  
 Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2  
 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2  
 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3  
 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

. \* Données modifiées par rapport à la version précédente